

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

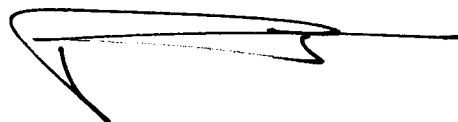
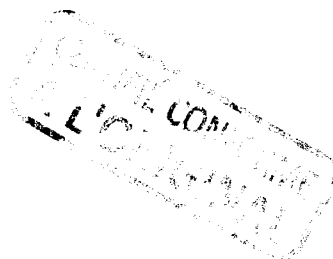
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03718

Numéro SIREN : 878 272 822

Nom ou dénomination : LE TREFLE Participations

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2020 sous le numéro de dépôt 17018



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

dr

Bilan Actif

		31/03/2020			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	47 094		47 094	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	47 094		47 094	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	30 571		30 571	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	35 715		35 715	
	Charges constatées d'avance	236		236	
	TOTAL (III)	66 522		66 522	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		113 616		113 616	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

31/03/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	44 445	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	45 445	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	65 727	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 270	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	68 172	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	113 616	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		44 444,50	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		68 172	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

OP

LE TREFLE PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 520 Rue de la Rosière
59710 MERIGNIES
878 272 822 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le vingt-huit septembre 2020, à 12 heures, les associés de la Société LE TREFLE PARTICIPATIONS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 14/09/2020.

Monsieur Olivier POINSOT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

op

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 44 444,5 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 44 444,50 euros.

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit 100 euros
- Dotation aux autres réserves, soit 1 344,50 euros
- À titre de dividende 43 000 euros.

Montant – Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 430 euros.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Président en date du 19/03/2020, il a déjà versé un acompte de 43 000 euros.

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement sauf exceptions, à prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – CONVENTION REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code du Commerce, approuve la conclusion du dit rapport et la convention réglementée qui est mentionnée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Olivier POINSOT



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the stamp.

LE TREFLE PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 520 Rue de la Rosière
59710 MERIGNIES
878 272 822 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28/09/2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/03/2020

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 44 444,5 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 44 444,50 euros.

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit 100 euros
- Dotation aux autres réserves, soit 1 344,50 euros
- À titre de dividende 43 000 euros.

Montant – Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 430 euros.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Président en date du 19/03/2020, il a déjà versé un acompte de 43 000 euros.

OP

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement sauf exceptions, à prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Monsieur Olivier POINSOT



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the stamp.